

## L'avenir du couvent des Bénédictines de Mantes

Que va faire maintenant le Centre Hospitalier? Il a obtenu la cession de cet immeuble en vue de l'installation de services médicaux et du logement du personnel assurant les gardes.

Une étude sérieuse, confiée à deux architectes, MM. GOJARD et CAPLAIN, fait ressortir que les travaux d'aménagement et de modernisation vont s'avérer aussi onéreux que la construction d'un immeuble neuf comportant des locaux fonctionnels répondant aux besoins de la technique actuelle. C'est, du moins, l'avis des architectes, avis partagé par la majorité des membres de la Commission Administrative du Centre Hospitalier.

Mais quelle que fût la solution adoptée, rénovation ou reconstruction, il convenait en premier lieu de faire évacuer tous les locaux. Un congé est donc signifié à tous les locataires d'avoir à libérer les lieux dès que possible. Depuis 1973, la ville aide au relogement des occupants. Aujourd'hui, 9 familles seulement – familles nord-africaines, avec de nombreux enfants, personnes en l'attente d'un logement... – restent en place, n'ayant pas trouvé ailleurs ou refusant d'accepter le logement qu'on leur propose. Les trois commerces, par contre, n'ont pas reçu congé, mais des pourparlers sont toujours en cours avec promesse verbale de réinstallation ultérieure sur place.

Le Couvent est donc condamné. Je n'en veux pour preuve que l'entre-filet paru dans le dernier numéro du Bulletin municipal de l'ancienne municipalité. Sous la rubrique « Questions et réponses », on peut lire :

Question: Le Couvent sera-t-il démoli?

Réponse: OUI, parce que, malheureusement le bâtiment est inutilisable dans son état actuel. Il sera remplacé par un immeuble que l'Office communal a étudié depuis deux ans. Les commerces actuels seront maintenus, à l'exception du garage qui pourrait être remplacé par une autre activité.

L'étude de ce projet a été très poussée par l'Office Municipal H.L.M. Un immeuble de six étages, en dégradé, dont la hauteur totale n'excéderait pas les quatre étages actuels, est prévu à l'emplacement du couvent. 130 logements modernes remplaceraient les 48 appartements vétustes existant aujourd'hui. Deux parkings souterrains, d'environ 120 places chacun, seraient mis à la disposition, l'un des locataires, l'autre du public.

Mais certains Mantais, amis des arts, s'émeuvent à la pensée de la destruction de cet édifice, solide bâtiment datant tout juste d'un siècle puisque la chapelle ne fut achevée qu'en 1879, couvent témoin de l'his-

toire de notre ville et de l'architecture d'une époque et qui, à leurs yeux, mériterait d'être inscrit à l'inventaire des monuments historiques, pour sa façade tout au moins. Mais le ministère des Affaires Culturelles accepterait-il cette solution? À notre connaissance aucune demande en ce sens n'a jamais été formulée.

Dans l'affirmative, quel usage ferait-on d'un tel bâtiment? Alors? rénovation ou démolition? La balle est maintenant dans le camp de la nouvelle municipalité de Mantes. Certes, la décision appartient à la Commission Administrative du Centre Hospitalier propriétaire de l'immeuble, mais la ville de Mantes doit intervenir dans cette décision:

- Tout d'abord, le maire de Mantes est président de la Commission Administrative du Centre Hospitalier;
- Ensuite, l'opération est inscrite au POS (Plan d'occupation des sols);
- Enfin, si le Centre Hospitalier - ou l'Office municipal HLM - décidait de construire le nouvel immeuble prévu, la ville de Mantes serait appelée à garantir les emprunts indispensables pour cette opération.

Souhaitons qu'un proche avenir nous renseigne sur le sort de ce qui fut «le Couvent des Bénédictines de Mantes».

P.S. Après cette communication, le Président M. J. Le Roy et l'auteur de ces lignes ont été reçus par M. le Maire de Mantes-la-Jolie à qui ils ont fait connaître la position des «Amis du Mantois». Leurs propos semblent avoir été favorablement accueillis. Nous en verrons sous peu les résultats.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> À ce jour (2015), le couvent est toujours en place. [NDÉ]